Partenariat entre la France et le CGIAR

LETTRE D'ACCORD

entre









Le Cemagref

Le CIRAD

L'INRA

L'IRD

et



Le système du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale

PARTENARIAT entre la France et le CGIAR

LETTRE D'ACCORD entre

Le système français de recherche agricole représenté ici par:

Le Cemagref, représenté par son Directeur général Le CIRAD, représenté par son Président L'INRA, représenté par sa Présidente L'IRD, représenté par son Président

ET

Le système du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (Consultative Group on International Agricultural Research, CGIAR), représenté par son Directeur Francisco Reifschneider et par le Directeur de l'Alliance des Centres du CGIAR Joachim Voss,

appelés par la suite LES PARTIES.

Préambule:

-- La recherche agricole¹ a su contribuer jusqu'à aujourd'hui, à faire face à l'accroissement des besoins alimentaires par une augmentation constante des rendements. L'objectif étant avant tout de répondre aux besoins en aliments, produire ou améliorer des variétés de plantes ou des espèces animales performantes. l'approche nécessaire et raisonnable consistait à modifier leur environnement à l'aide d'intrants pour qu'elles puissent exprimer tout leur potentiel de production.

-- Continuer d'alimenter une population mondiale en forte croissance, avec des aliments diversifiés et de qualité, et dans le cadre d'un développement durable dans toutes ses dimensions (économique, social, environnemental et culturel), constitue dorénavant le nouveau défi de la recherche agricole qui, par ailleurs, ne peut être conçue sans prise en compte d'autres grands enjeux scientifiques tels que le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, les maladies émergentes, la gestion durable des ressources naturelles, l'énergie. La complexification des questions posées impose un changement d'approche, de perspective et d'échelle, ce que les avancées de la connaissance permettent aujourd'hui, ainsi que davantage d'intégration et de participation. Le sommet de la terre de Johannesburg en 2002 a mis en évidence opportunément que les questions de recherche sous-jacentes à une réduction de la pauvreté et un développement durable nécessitent « de transcender les logiques disciplinaires, les logiques institutionnelles et les logiques nationales »².

Nous utilisons dans ce document la définition « internationale » de la recherche agricole qui englobe alimentation, diversité, environnement, pêche, forêt et sociétés rurales – et évitons le terme « agronomique » que l'usage, en France restreint considérablement

² La science au service d'un développement durable. Contribution des organismes publics de recherche français. Sommet mondial du développement durable. Johannesburg (2002). Publication du ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies.

- -- Apporter des réponses à ces défis globaux nécessite un renforcement de l'action collective et de la coopération internationale, ainsi qu'une meilleure intégration des programmes menés par différents acteurs, du Nord comme du Sud, de la recherche fondamentale à la recherche action, et surtout de la recherche au monde qui l'entoure, ce qui implique des modes de partenariat innovants pour construire une base solide de connaissances partagées.
- -- Les organismes français de recherche et le CGIAR ont chacun pour leur part contribué de façon substantielle à l'évolution des connaissances et des technologies au cours des cinquante dernières années. De nombreuses collaborations ont été conduites entre les deux systèmes au cours des trente dernières années comme en témoigne l'ouvrage « France CGIAR : Des résultats scientifiques pour la recherche agricole internationale » publié en septembre 2006. En outre, une évaluation lancée à l'initiative de la France a souligné la nécessité de renforcer et surtout de mieux structurer les relations entre le CGIAR et le système de recherche français (CNER, 2005).

L'objet de la présente lettre d'accord est d'adapter cette collaboration au contexte nouveau pour en renforcer l'efficacité.

1. UN OBJECTIF PARTAGÉ

L'objectif est de développer une synergie accrue entre les deux systèmes, basée sur leurs complémentarités et valeurs ajoutées, qui peut très significativement contribuer à répondre aux défis mondiaux tels que définis par les Objectifs du Millénaire pour le Développement et particulièrement à la lutte contre la pauvreté dans un processus de développement durable. Il s'agit aussi de mieux prendre en compte l'objectif de mobilisation de la science dans le cadre des priorités scientifiques du CGIAR, le système français, par son champ d'action, son organisation et ses ressources, étant un partenaire privilégié pour répondre de façon cohérente et efficace à cet objectif.

Les organismes français de recherche et le CGIAR décident ici conjointement de renforcer leur collaboration sur les trois axes suivants : la recherche, la formation et la prospective.

2. LES DOMAINES DE COLLABORATION

Les actions de recherche prioritaires entre le CGIAR et les organismes de recherche français seront des actions collectives identifiées au sein des cinq grands domaines de recherche prioritaires du CGIAR (cf. « CGIAR System Priorities for research ») et des domaines prioritaires des organismes français (tels qu'ils sont définis au sein du Programme « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources » et dans leurs contrats d'objectifs). Elles pourront également relever de nouveaux enjeux mondiaux pour lesquels un espace propice au développement d'activités conjointes pourra être identifié (changement climatique, désertification, maladies émergentes, bioénergies notamment).

3. DES MODALITES DE COOPERATION ADAPTEES ET DIVERSIFIEES

Les PARTIES s'accordent pour structurer leur coopération au sein d'un « Agenda commun » autour de trois domaines :

- la recherche :
- la formation et le renforcement de capacités :
- la prospective.

3.1. La définition d'un Agenda commun

Les PARTIES s'engagent à préparer dans les six mois suivant la signature du présent accord, selon un calendrier annexé, et à mettre en œuvre un AGENDA COMMUN inscrivant leur coopération dans la durée, composé d'actions relevant des trois domaines de collaboration cités précédemment. Cet agenda sera évalué au terme de quatre ans (voire clause 4) et une nouvelle réunion stratégique sera alors organisée par les signataires pour discuter d'un nouvel AGENDA.

Un COMITE DE SUIVI spécifique sera constitué, dont la première fonction sera d'aider à préparer l'AGENDA COMMUN avec l'aide des équipes des PARTIES. Il se réunira ensuite une fois tout les deux ans pour examiner le déroulement (coordination, affectation des hommes et des moyens) des actions menées conjointement au cours de la période écoulée et discuter des perspectives pour les deux années suivantes. Chaque PARTIE sera représentée par trois membres : la partie française par des membres de la CRAI (Commission pour la recherche agricole internationale) et le CGIAR par des représentants de l'Alliance des Centres et du Secrétariat du CGIAR.

Dans les six mois précédant l'échéance du présent accord, les parties lanceront une évaluation des actions réalisées dans le cadre de l'AGENDA COMMUN.

Une convention spécifique sera établie entre les parties concernées pour chaque projet, suivant les modèles en vigueur dans le cadre des actions entre un organisme français et un centre ou bien entre plusieurs organismes français et plusieurs centres. Les clauses concernant la propriété intellectuelle, la confidentialité, le règlement des litiges éventuels, seront détaillées dans chacune de ces conventions spécifiques.

3.2. Recherche

En matière de recherche, la collaboration entre la France et le CGIAR sera conduite sous la forme de projets scientifiques définis (objectifs, partenaires, produits, moyens et calendrier) dans l'AGENDA COMMUN.

La principale originalité de la collaboration de la France avec le CGIAR réside dans sa capacité, sur la durée, à mettre à disposition ou à affecter des chercheurs à la réalisation de programmes conjoints entrepris le plus souvent dans les centres internationaux de recherche agricole.

Les PARTIES continueront de privilégier les actions collectives intégrant largement tous les acteurs du continuum recherche-développement du Nord et du Sud, de la recherche fondamentale aux utilisateurs. Dans ce contexte, les institutions françaises s'efforceront de mobiliser leurs institutions sœurs européennes.

Enfin, de nouvelles modalités de coopération pourront être développées aussi bien autour des plates-formes de recherche du CGIAR que de celles organisées par la France. L'expérience de

la plate-forme de recherche avancée coordonnée par Agropolis, de 2001 à 2004, a montré que la France pouvait offrir de telles plates-formes technologiques attractives pour les chercheurs du CGIAR, réunissant « l'environnement » scientifique propice à l'obtention de résultats à bénéfices partagés. Une optimisation dans la gestion des recherches avancées au sein du CGIAR pourrait être basée sur une meilleure utilisation de ce type d'outil.

Des missions de plus ou moins longue durée doivent également être envisagées, comme outil complémentaire de coopération, dans les deux sens, des établissements français dans les centres et des centres dans les organismes français ou leurs plates-formes communes. L'évolution en cours dans le dispositif français de recherche, notamment dans sa composante relative à l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, devrait aboutir au renforcement du pôle scientifique Montpelliérain, lui donnant une place centrale dans ces échanges d'un nouveau type.

3.3. Formation

Les PARTIES s'engagent à développer ou renforcer des systèmes de formation diversifiés et croisés, ouverts aux chercheurs du CGIAR, du système français, autant qu'aux chercheurs du Sud.

- Les PARTIES ont l'intention de mettre en place un programme de doctorants (en cotutelle) et post-doctorants pour que de jeunes chercheurs français puissent commencer leur carrière dans les centres du CGIAR, travaillant sur des projets réalisés dans le cadre de l'AGENDA COMMUN qui sera élaboré à partir des directions indiquées dans le présent document.
- 2. Les doctorants, post doctorants et chercheurs du CGIAR pourront passer une période de stage dans les organismes de recherche français dans le cadre des actions de recherche développées en commun.
- 3. L'innovation concernera aussi les chercheurs du Sud qui viennent, très nombreux se former en France. Les PARTIES pourront offrir à certains d'entre eux la possibilité de passer une partie de leur thèse dans un centre du CGIAR, doublant ainsi leur formation conventionnelle d'une expérience de confrontation de leur travail dans un contexte du Sud.

Afin d'élaborer le volet Formation de l'AGENDA COMMUN, l'offre actuelle (ou en construction) de formation des organismes et chercheurs français d'une part, des centres internationaux et de leurs chercheurs d'autre part, directement dans les pays du Sud, ou à distance, fera l'objet d'une analyse prospective visant à une meilleure coordination et une meilleure complémentarité.

3.4. Prospective

Les PARTIES constatent que les organismes français ont développé depuis plusieurs années une capacité d'expertise collégiale qui pourrait être utilisée pour des enquêtes prospectives d'intérêt partagé.

Les PARTIES s'engagent donc à participer à leurs exercices respectifs de prospectives ou de certaines de leurs composantes (centres ou départements scientifiques)

3.5. L'engagement des ressources

Les PARTIES s'engagent à rechercher et mettre en commun les ressources nécessaires et suffisantes pour assurer à la fois la visibilité et l'impact des actions de coopération, de formation et de prospective décidées dans le cadre de l'AGENDA COMMUN.

4. RENOUVELLEMENT ET REVISION DE CETTE LETTRE D'ACCORD

La durée de cet accord est de quatre ans après sa date de signature. Il pourra être renouvelé par périodes de quatre ans. A la fin de la période de quatre ans, et dans les six mois précédant le terme de l'accord en cours, une évaluation externe sera réalisée, qui servira de support à la décision de terminaison ou de prolongation pour une nouvelle période.

Pour le système français de recherche

Pour le système du CGIAR

Le Directeur général du Cemagref

Patrick Lavarde

Le Directeur du CGIAR

Francisco Reifschneider

Le Président du CIRAD

Patrice Debré

Le Directeur de l'Alliance des Centres du CGIAR

Joachim Voss

La Présidente de l'INRA

Marion Guillou

Le Président de l'IRD

Jean-François Girard

Mirord